



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Note financière 2024

Circuit régional

Mise à jour le 29 Février 2024

Société Hippique Française
261 rue de Paris
93100 Montreuil
www.shf.eu

Secrétariat technique
01.53.59.31.31
contact@shf.eu



1 Table des matières

2	GENERALITES.....	3
2.1.	Champ d'application de la présente note et généralités.....	3
2.2.	Adhésion	3
2.3.	Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique	3
2.4.	Déclaration des chevaux.....	3
2.5.	Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney.....	3
2.5.1.	Forfait.....	3
2.5.2.	Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve.....	3
2.5.3.	Rattrapage d'engagement	4
2.5.4.	Changement d'épreuve.....	4
2.5.5.	Changement de cavalier, de cheval ou poney	4
3	SAUT D'OBSTACLES	5
3.1.	Engagements.....	5
3.2.	Dotations et répartition des points.....	5
3.2.1.	Epreuves Formation, Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeunes Poneys : Epreuves au barème A sans chronomètre et sans barrage	5
3.2.2.	Cycle Classique, Cycle Libre et Cycle Jeunes Poneys : Epreuves au barème A au chronomètre	6
3.3.	Algorithme de répartition des dotations	7
3.4.	Performances obtenues lors de CSI se déroulant en France	7
3.5.	Part organisateur délégué perçue sur les engagements	7
4	CONCOURS COMPLET	8
4.1.	Engagements.....	8
4.2.	Dotations.....	8
4.2.1.	Epreuves de Concours Complet Cycle Classique.....	8
4.2.2.	Epreuves de Concours Complet Formation 1, 2 et 3	8
4.2.3.	Epreuves de Concours Complet Cycle Libre.....	9
4.2.4.	Epreuves de Concours Complet Cycle Jeunes Poneys	9
4.3.	Part organisateur perçue sur les engagements	9
5	DRESSAGE.....	10
5.1.	Engagements.....	10
5.2.	Dotations.....	10
5.3.	Part organisateur perçue sur les engagements	11
6	ATTELAGE.....	12
6.1.	Engagements.....	12
6.2.	Dotations.....	12
6.2.1.	Dotation globale.....	12

6.2.2.	Répartition de la dotation.....	13
6.3.	Part organisateur perçue sur les engagements	13
7	ENDURANCE.....	14
7.1.	Engagements.....	14
7.2.	Dotations.....	14
7.2.1.	Epreuves régionales	14
7.3.	Part organisateur perçue sur les engagements et aide aux organisateurs	14
8	HUNTER.....	15
8.1.	Engagements.....	15
8.2.	Dotations - Epreuves régionales	15
8.3.	Répartition de la dotation.....	15
8.4.	Part organisateur perçue sur les engagements	16

2 GENERALITES

2.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2024. Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site www.shf.eu.

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

2.2. Adhésion

Conformément à l'article 4.3 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, les cavaliers participant aux épreuves Cycle Classique Jeunes Chevaux CSO, CCE, dressage (Qualification, CIR et Finales Nationales) devront être adhérents de la Société Hippique Française.

Le montant de l'adhésion est de 50 € pour une année civile. Celle-ci se règle en ligne sur le site www.shf.eu

2.3. Droit d'entrée sur le circuit Cycle Classique

Selon l'article 3.1.1.2 du règlement général des épreuves des jeunes chevaux et poneys, tout équidé participant au circuit Cycle Classique de race non affiliée à la SHF et n'ayant pas délégué le contrôle des performances à la SHF devra s'acquitter d'un droit d'entrée annuel sur FFE COMPET.

Le montant annuel est fixé ainsi :

- Chevaux courant dans les disciplines du CSO et/ou Concours Complet : 120 €
- Chevaux courant dans la discipline du dressage : 40 €

Tous les équidés de races suivantes sont exempts de ce droit d'entrée : Arabe et Demi-Sang Arabe, Anglo-Arabe, Cheval de dressage français et Selle-Français pour les races de chevaux, Connemara, Criollo, Dartmoor, Fjord, Haflinger, Highland, Irish-Cob, Islandais, New Forest, Poney Français de Selle, Shetland et Welsh pour les races de poneys.

2.4. Déclaration des chevaux

Pour permettre son engagement en épreuves d'élevage, un jeune cheval/poney doit au préalable être inscrit sur la liste SHF sur www.shf.eu. Pour cela, il devra être déclaré sur le compte SHF de son propriétaire, identique au propriétaire SIRE.

Si le propriétaire déclaré ne correspond pas au propriétaire officiel SIRE, le déclarant devra s'acquitter d'une pénalité de 60€ pour que le cheval/poney puisse participer au circuit.

2.5. Forfait, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

2.5.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la SHF (art. 2.3.2.3).

2.5.2. Rattrapage d'engagement, changement d'épreuve

Les conditions d'un rattrapage sont définies à l'article 2.3.2.2 du Règlement général des épreuves jeunes chevaux et poneys.

2.5.3. Rattrapage d'engagement

Les pénalités de rattrapage d'engagement, qui sont ajoutées au montant de l'engagement initial, sont les suivantes :

Epreuves	Montant de la pénalité
Formation CSO, Dressage et CCE	10 €
Cycle Classique CSO, Dressage et CCE	20 €
Cycle Jeunes Poneys	20 €
Cycle libre, CSO, Dressage, CCE, Attelage, Endurance et Hunter	20 €

Lors d'un rattrapage d'engagement, le montant de l'engagement et la pénalité sont prélevés séparément.

2.5.4. Changement d'épreuve

En Cycle Classique, en Formation et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau inférieur, ces changements d'épreuve ou de cheval/poney sont sans pénalité.

En Cycle Classique, en Formation et Cycle Libre, dans le cas d'un changement d'épreuve vers un niveau supérieur ou égal, les conditions financières sont les suivantes :

- Engagement initial remboursé
- Formation : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 10€
- Cycle Classique et Cycle Libre : Engagement de l'épreuve supérieure débité + une pénalité de 20€

2.5.5. Changement de cavalier, de cheval ou poney

Les conditions de changement de cheval ou poneys sont énumérées à l'article 2.3.2.2.1 du règlement général des épreuves jeunes chevaux. Aucune pénalité n'est appliquée dans le cas d'un changement de cheval/poney.

Les conditions de changement de cavalier sont énumérées à l'article 2.3.2.2.2 du règlement général des épreuves jeunes chevaux. Aucune pénalité n'est appliquée dans le cas d'un changement de cavalier.

4 CONCOURS COMPLET

4.1. Engagements

Epreuves	Engagements en euros
Cycle Classique 4 ans	40 €
Cycle Classique 5 ans	55 €
Cycle Classique 6 ans	65 €
Formation 1, 2 et 3	39 €
Cycle Libre 1, 2 et 3	36 €
Poney 4, 5 et 6 ans	30 €

4.2. Dotations

4.2.1. Epreuves de Concours Complet Cycle Classique.

Sur chaque catégorie d'épreuve, une prime est distribuée à raison d'une prime pour 3 partants ou fraction de 3. Pour bénéficier des primes, les chevaux devront répondre aux critères de résultat énoncés au règlement des épreuves d'élevage.

Epreuves	Epreuves régionales	
	Dotations races affiliées	Dotations races non affiliées
Cycle Classique 4 ans	180 €	150 €
Cycle Classique 5 ans jusqu'à la semaine 20	227,5 €	189 €
Cycle Classique 5 ans à partir de la semaine 21	260 €	216 €
Cycle Classique 6 ans jusqu'à la semaine 20	280 €	233 €
Cycle Classique 6 ans à partir de la semaine 21	385 €	320 €

Le montant des demi-primes prévues au règlement des épreuves d'élevage est fixé à 50% de la valeur des primes dans chacune des catégories.

4.2.2. Epreuves de Concours Complet Formation 1, 2 et 3

Une prime est attribuée à chaque cheval finissant son épreuve et avec un total de point maximum de 45.00. Les primes seront distribuées selon le barème qui suit :

Epreuves	Inférieur ou égal à 35.00	De 35.01 à 40.00	De 40.01 à 45.00	Supérieur à 45.00
Formation 1	50 €	30 €	20 €	0 €
Formation 2	60 €	36 €	24 €	0 €
Formation 3	75 €	45 €	30 €	0 €

4.2.3. Epreuves de Concours Complet Cycle Libre

Une prime est attribuée à chaque cheval finissant son épreuve et avec un total de point maximum de 45.00. Les primes seront distribuées selon le barème qui suit :

Epreuves	Inférieur ou égal à 35.00	De 35.01 à 40.00	De 40.01 à 45.00	Supérieur à 45.00
Cycle Libre 1	50 €	30 €	20 €	0 €
Cycle Libre 2	60 €	36 €	24 €	0 €
Cycle Libre 3	75 €	45 €	30 €	0 €

4.2.4. Epreuves de Concours Complet Cycle Jeunes Poneys

Une prime est attribuée à chaque cheval finissant son épreuve et avec un total de point maximum de 45.00. Les primes seront distribuées selon le barème qui suit :

Epreuves	Inférieur ou égal à 35.00	De 35.01 à 40.00	De 40.01 à 45.00	Supérieur à 45.00
Cycle Jeunes Poneys 4 ans*	37.50 €	22.50 €	15 €	0 €
Cycle Jeunes Poneys 5 ans*	45 €	27 €	18 €	0 €
Cycle Jeunes Poneys 6 ans*	50 €	30 €	20 €	0 €

**Sur les épreuves du Cycle Jeunes Poneys, les poneys Origines Constatées ne sont pas primés. En cas d'Inscription à Titre Initial à un Stud-Book, validée par l'IFCE au-delà du 1^{er} août, le paiement des primes ne sera pas effectué rétroactivement.*

4.3. Part organisateur perçue sur les engagements

Epreuves	Ristourne organisateur / engagement
Cycle Classique 4, 5 et 6 ans	25 €
Formation 1 / 2 / 3	25 €
Cycle Libre 1 / 2 / 3	25 €
Cycle Jeunes Poneys 4, 5 et 6 ans	25 €

Aides additionnelles :

- 500 € versés aux organisateurs d'épreuves de Cycle Classique CCE (par concours)
- 450 € versés aux organisateurs qui organisent sur la saison 2024 des épreuves de Cycle Libre CCE, Cycle Classique CCE et de Jeunes Poneys CCE